

Séance ordinaire du 27 janvier 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt à dix-sept heures vingt-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-00-85

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 janvier 2020.

CE-2020-00-86

Approbation du procès-verbal des 20 et 21 janvier 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 janvier 2020 et de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020, tel qu'il est modifié par la suppression de la résolution CE-2020-00-67.

CE-2020-00-87

Ajustement à la structure de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2020-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2020-001, et d'entériner les ajustements à la structure de cette direction, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-00-88

Abrogation de la résolution 011202 « Établissement du bureau du Trésorier »

[Document d'aide à la décision GRE-2020-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution 011202 « Établissement du bureau du Trésorier ».

CE-2020-00-89

Modification de la résolution CE-2020-00-15 « Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville »

[Document d'aide à la décision GEN-2020-014](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-00-15 « Détermination de zones d'arrêt et installation de panneaux d'arrêts, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et Règlement modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux lumineux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville » par l'insertion, dans le deuxième paragraphe du deuxième alinéa, après les mots « sur une partie des rues Languedoc », des mots « , Curé-Pelletier ».

CE-2020-00-90

Financement de la dépense relative au programme d'intervention dans les parcs pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-001-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au programme d'intervention dans les parcs pour l'année 2020 au montant indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2020-001-R-1, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de cette dépense au montant indiqué à cette fiche de prise de décision, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

CE-2020-00-91

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modification des intentions d'aménagement dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et abrogation de la résolution CE-2020-00-70 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modification des intentions d'aménagement dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-023. Ce projet de règlement a pour objet de modifier les grandes orientations, les intentions d'aménagement et les usages compatibles avec l'affectation récréo-écologique;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;
- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2020-00-70 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (modification des intentions d'aménagement dans le parc des Chutes-de-la-Chaudière), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ».

CE-2020-00-92

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement de l'affectation industrielle et autres modifications en vue de l'agrandissement du parc industriel Lévis-Est situé à la limite est de la Ville), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et abrogation de la résolution CE-2020-00-71 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement de l'affectation industrielle et autres modifications en vue de l'agrandissement du parc industriel Lévis-Est situé à la limite Est de la Ville), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-001-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-001-R-2. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir le parc industriel Lévis-Est, de retirer les mentions associées à un terminal méthanier dans ce secteur et de prévoir le prolongement de la voie ferrée afin qu'elle puisse desservir ce parc industriel;
- d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville,

tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision;

- de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu d'abroger de la résolution CE-2020-00-71 « Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (agrandissement de l'affectation industrielle et autres modifications en vue de l'agrandissement du parc industriel Lévis-Est situé à la limite Est de la Ville), adoption du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ».

CE-2020-00-93

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 37.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
